



YACHT CLUB DE FRANCE

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU
23 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit et 23 mai à 17h40,

Les membres du YACHT CLUB DE FRANCE, Société d'Encouragement pour la Navigation de Plaisance,

se sont réunis en assemblée générale annuelle sur convocation faite par le Conseil d'administration, suivant lettre adressée à chacun des membres en date du 19 avril 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les membres entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des sociétaires représentés par des mandataires.

L'Assemblée est présidée par le président, le VAE (2S) Yves LAGANE.

La feuille de présence ainsi constituée, certifiée exacte par le Président et un vice-président permet de constater les membres présents ou représentés.

L'Assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à l'Assemblée le nom des membres décédés au cours de l'année et donne lecture du rapport moral.

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale du YACHT CLUB DE FRANCE donne acte au Président de la lecture qui vient de lui être faite du rapport moral sur les activités de l'année 2017.

Puis le Président donne la parole au trésorier, Jean-Yves Coudriou, pour le rapport financier. Après présentation des comptes et un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

N.L.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale du YACHT CLUB DE FRANCE approuve le rapport financier de l'exercice 2017 et les comptes qui resteront annexés au présent procès verbal. Elle donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Trésorier reprend alors la parole pour la présentation du budget de l'exercice 2018. Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale du YACHT CLUB DE FRANCE approuve le projet de budget pour l'exercice 2018 et donne délégation au Conseil d'administration pour fixer le montant des cotisations 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection ou la réélection des membres du Conseil ainsi qu'à l'élection du Président. Les votes ont lieu à bulletins secrets et, après dépouillement effectué par les scrutateurs MM. Patrice Puyperoux et Valentin Autret, Olivier Masurel et Jean-Louis Vichot, les résultats sont proclamés :

Est élu Président : Philippe HERAL

Sont élus ou réélus Conseillers :

Michel BENEZIT
Jean-Louis BENOIST
Jean-Michel BERLY
Marc de BRIANÇON
Ludovic CELERIER
Pierre-Loïc CHANTEREAU
Jean-Yves COUDRIOU
Sébastien DAVID
Bertrand DUNOYER de SEGONZAC
Emmanuel GAVOIS
Edouard GUILLAUD
Cyrille LACHEVRE
Carole LAJOUS
Didier LE PRADO

Christian HUNAULT
Olivier JAMBU-MERLIN
Laurent de LA BURGADE
Gwenhaél LE BOULAY
Thierry MEILLOUR
Thierry MERCIER
Damien MILLIASSEAU
Caroline MOREAU-DIDIER
Foulques de PENGUILLY
Jacques POTDEVIN
Nicole RONDEAU
Vincent ROUBERTIE
Laure de TOCQUEVILLE-ARMENGAUD
Jean-Marie VAN-HUFFEL

L'Assemblée prend acte de ces élections et réélections.

Enfin, le Président met aux voix la résolution suivante :

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

